



8 avril 2014

110 communes adhèrent à la charte du Parc national des Cévennes

110 communes ont choisi d'adhérer à la charte du Parc national, soit plus des trois-quarts des communes consultées.

Elles ont ainsi adhéré à un projet commun pour la protection et le développement du territoire pour les quinze années à venir : un projet collectif autour d'un parc national prestigieux, original par son caractère naturel et humain, à la fois, et reconnu mondialement comme Réserve de biosphère et Bien inscrit en grande partie au patrimoine mondial.

Par leurs choix individuels, elles ont aussi dessiné collectivement la carte du nouveau Parc national en constituant l'aire d'adhésion, territoire de projet collectif (la charte) pour le développement durable et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager.

Le nouveau Parc national s'étend désormais sur près de 2 700 km². Il accueille près de 64 000 habitants.

Le nouveau Parc national	Population		Superficie					
			Cœur		Aire d'adhésion		Total	
	Habitants	%	Hectares	%	Hectares	%	Hectares	%
Ardèche	2 145	3%	0	0%	7 410	4%	7 410	3%
Gard	49 280	77%	16 671	18%	101 585	58%	118 256	44%
Lozère	12 215	19%	76 981	82%	65 702	38%	142 684	53%
Parc national	63 640		93 652		174 697		268 350	

PJ

La nouvelle carte du Parc national

Contact presse : Catherine Dubois
Tél : +33 (0)4 66 49 53 48 - Fax : +33 (0)4 66 49 53 02
catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais – 48400 Florac

